



Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le **25 AVR. 2023**

ID : 032-253200240-20230406-2023_063-BF

DÉLIBÉRATION 2023-061

Nombre de membres en exercice : **68**
Nombre de membres présents lors de la délibération : **35**
Nombre de membres ayant donné procuration : **1**
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : **5**
Date de convocation : **30/03/2023**
Date d'envoi à la SP de condom : **31/04/2023**
Date de publication : **04/2022**
Votes contre :
Votes pour : **36**
Abstentions :

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à vingt heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET, Président.**

Présents : Mr ALBINET David, Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BENJADDI Miloud, Mme BRIANE Huguette, Mr CARRE Michel, Mr CAZES Jérôme, Mme CLAVE Gabrielle, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mr DONA Edouard, Mr ESPIAU Joël, Mr FASOLO Robert, Mr GOURGUES Gérard, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr JORIEUX Michel, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mme LANEQUE Valérie, Mme LAUNET Alexandra, Mr LEVIGNAC Georges, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MEYROUS Jérôme, Mr MILLIEZ Philippe, Mr MINIAYLO Pierre, Mr MONDIN José, Mme MONGIS Nadine, Mme NEGRINI Régine, Mme NOGUES Marina, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr QUINTILLA Christophe, Mr RENARD Jean-Pierre, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mr TIMOTHEE Frédéric, Mme TUMELERO Hélène.

Excusés remplacés par : Mr BEGUE Christophe remplacé par Mme LAUNET Alexandra, Mr CAZZOLA Bruno remplacé par Mr MILLIEZ Philippe, Mme LABORDE NOYER Martine remplacée par Mr LEVIGNAC Georges, Mr TOURNE Jean-Pierre remplacé par Mme NOGUES Marina, Mme TOURNIER Elisabeth remplacée par Mr MONDIN José.

Ayant donné procuration: Mr FALTRAUER Franck a donné procuration à Mme ARSLANIAN Geneviève

Absents excusés: Mr BOUE Guy, Mme DELLA VALLE Valérie, Mme ESPERON Patricia, Mme LACAVE Delphine, Mr SCARAVETTI Henri, Mr ROBERT François, Mme SOLARY Jacqueline (sans droit de vote).

Absents: Mr BELLOT Daniel, Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CECEILLE Gérard, Mme CHIVA Amandine, Mme DESPAX Nelly, Mme DHAINAUT Annie, Mr DUBOUCH Joël, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr ELLENA Aimé, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr GABAS Michel, Mme GAUCHE Laureta, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mr LABURTHE Michel, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mr LAFORE Michael, Mr LAMORT Pierre, Mr LANSMANT Sébastien, Mr MAO Jean-Pierre, Mme MONDIN SEAILLES Christiane, Mr MONTARET Jérôme, Mme PINSOLLES Nicole.

Participants sans droit de vote : Mr DEMAY Stéphane, conseiller des décideurs locaux, Mme NAYRAND Leslie, gestionnaire RH et comptabilité, Mme BOURGEOIS Dominique, comptable, Mme CAMPAGNOLLE Dorothée, DGS.

Secrétaire de séance : Mme ARSLANIAN Geneviève.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Mme ARSLANIAN Geneviève, 1ère vice-présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du S.A.T. S.P.A.N.C. dressé par Monsieur Nicolas MELIET, Président du Syndicat Armagnac Ténarèze, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents(1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents(1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents(1)
Résultats reportés	3 611.15			1 238,92	3 611.15	1 238.92
Opération de l'exercice	45 840.75	52 792.65			45 840.75	52 792.65
TOTAUX	49 451.90	52 892.65		1 238.92	49 451.90	54 031.57
Résultats de clôture		3 340.75		1 238.92		4 579.67
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	49 451.90	52 892.65		1 238.92	49 451.90	54 031.57
RESULTATS DEFINITIFS		3 340.75		1 238.92		4 579.67

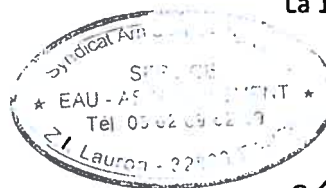
- 1) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 2) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 3) Vote et arrête, à l'unanimité des membres élus présents, le Président s'étant retiré pendant le vote, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 13 avril 2023

La 1^{ère} vice-présidente,



Geneviève ARSLANIAN